



Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Sommaire

- Préambule : cadre juridique
- 1 Contexte socio-économique national
- 2 La loi de finances 2026
- 3 Contexte économique et financier local
- 4 Résultat prévisionnel 2025
- 5 Orientations budgétaires 2026
- 6 Budget Principal 2026
 - a) Fonctionnement
 - b) Investissement
- 7 Evolution du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI)
- 8 Evolution de l'endettement

Préambule : cadre juridique

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a modifié la rédaction des articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire en imposant la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité territoriale aux membres des conseils municipaux, départementaux et communautaires.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise que les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement. Elles doivent relater les hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que celles relatives aux relations financières entre commune et EPCI.

Le ROB porte également sur les engagements pluriannuels avec le cas échéant les autorisations de programme correspondantes.

Enfin, le rapport doit afficher les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée ainsi que les perspectives et le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport. Il s'agit d'une délibération de droit commun qui doit indiquer le vote, être publiée ou affichée et transmise au représentant de l'état dans le département pour être exécutoire.

Le rapport d'orientation budgétaire doit être transmis au président de l'EPCI de rattachement et au préfet dans un délai de quinze jours. Le présent rapport, support du Débat d'orientations Budgétaires sera mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire, et mis en ligne sur le site internet de la commune.

1. Contexte socio-économique national

a) La croissance économique

La croissance du PIB devrait encore ralentir pour s'établir à 0,8% en 2025, contre 1,1% en 2024, en raison de l'incertitude économique accrue liée à l'action publique et aux mesures commerciales américaines, avant de se redresser progressivement pour atteindre 0,9% en 2026.

En effet, l'imprévisibilité de l'administration américaine, le marché pétrolier volatile et l'incertitude politique en France pourraient fragiliser ou à contrario débloquer des comportements d'achat en cas de rétablissement rapide de la confiance.

b) L'inflation

Les années 2022 et 2023 se sont caractérisées par une forte inflation (5,2% en 2022 et 4,9% en 2023). Une décrue s'est amorcée en 2024 pour atteindre une moyenne de 2%. En 2025, l'inflation baisserait fortement à 1%, soit l'une des plus faibles de la zone euro, notamment en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services. Elle atteindrait respectivement 1,3% et 1,8% en 2026 et 2027.

L'incertitude politique et internationale pèse toutefois sur la confiance des entreprises et des ménages ainsi que sur l'investissement. Le taux d'épargne des français grimpe à 18,9% selon l'INSEE au 2^{ème} trimestre 2025, un niveau record depuis les années 70.

c) Le déficit public

La France cumule un déficit public parmi les plus hauts de la zone euro. Celui-ci s'établit à 5,4% du PIB prévu pour 2025 pour un niveau moyen de déficit de 3,1% du PIB sur la zone euro. Il était de 5,8% en 2024 et de 4,4% en 2023.

d) La dette publique

La dette représentait 114% du PIB au 1^{er} trimestre 2025. Conformément à la recommandation du Conseil de l'Union Européenne du 21 janvier 2025, la France s'est engagée dans une trajectoire de redressement budgétaire visant à maîtriser la progression de ses dépenses et à ramener le déficit public sous le seuil de 3% du PIB en 2029.

Dans cette perspective, le projet de loi de finances pour 2026 met en œuvre un plan d'action visant à réduire le déficit à 4,9% du PIB dès 2026.

Les collectivités territoriales seront à ce titre associées à cet effort de redressement notamment à travers plusieurs leviers budgétaires et économiques identifiés dans le projet de loi de finances pour 2026.

2. La loi de finances 2026

a) Éléments de contexte et orientations générales

Dans un contexte politique particulier, le projet de loi de finances 2026 a pour ambition d'augmenter les recettes fiscales tout en diminuant les dépenses de l'Etat.

Une nouvelle fois, le calendrier du projet de loi de finances 2026 a été quelque peu bouleversé en raison de la démission du gouvernement au cours de la période de préparation.

Présenté le 14 octobre dernier, le PLF 2026 entendait redresser les comptes publics par des mesures de consolidation portant prioritairement sur les dépenses qui représentent 57% du PIB en France, contre moins de 50% en moyenne pour les autres pays européens. Toutefois les derniers développements de la discussion du PLF à l'Assemblée Nationale laissent penser qu'il sera adopté par recours à l'article 49.3 sur un projet qui n'est pas encore connu mais qui devrait être assez voisin du PLF 2025.

En 2026, les collectivités territoriales seront de nouveau associées aux efforts de maîtrise du déficit public à hauteur de 2 à 4,7 milliards d'euros, le montant final étant encore inconnu.

b) Les principales mesures annoncées du PLF 2026 relatives aux collectivités locales

- **Reconduction et extension du dispositif DILICO** : crée par la loi de finances 2025, il s'agit d'un mécanisme budgétaire pour lisser les recettes des collectivités. Son but est de prélever temporairement une partie des recettes fiscales des collectivités pour constituer une réserve budgétaire. Les sommes prélevées seront restituées en trois tiers sur les années 2026, 2027 et 2028 : 90% de chaque tiers est reversé aux collectivités concernées, au prorata du montant prélevé et les 10% restants alimentent le fond de péréquation afin d'être redistribués à d'autres collectivités selon des critères de solidarité.
En 2025, le montant du DILICO s'élève à **1 milliard d'euros** réparti entre les trois niveaux des collectivités (bloc communal, départements et régions) selon des critères de richesse pour en assurer l'équité.
En 2026, ce dispositif pourrait être alourdi.
Pour l'instant notre commune n'est pas concernée par le DILICO.
- **Ajustement du FCTVA** : l'assiette du FCTVA serait recentrée sur les seules dépenses d'investissement, excluant les dépenses de fonctionnement que le législateur avait incluses ces dernières années (entretien des bâtiments et de la voirie, entretien des réseaux).
- **Gel de la DGF** : la Dotation Globale de Fonctionnement serait gelée à son niveau de 2025 et ne suivrait donc pas la hausse des prix. En retenant l'hypothèse du PLF 2026 d'une inflation de 1,3% en 2026, la perte de valeur de la DGF s'établirait ainsi à environ 350 millions d'euros.
- **Réduction du budget allouée au Fonds Vert** : ce dispositif de 2,5 milliards d'euros destiné à financer des projets liés à la transition écologique dans les territoires, à déjà fait l'objet d'un abaissement de 1,5 milliards d'euros en 2025. Cette réduction se poursuit en 2026 avec une nouvelle réduction de 500 millions d'euros.
- **Relèvement du taux de la CNRACL** : hausse de 3 points du taux de cotisation patronale à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales passant de 34,65% à 37,65% en 2026.

Ce projet de loi devait être discuté et voté au parlement entre octobre et décembre 2025, ce qui n'a pas été fait.

Une loi de finances dite « spéciale » a été votée fin décembre 2025 pour assurer la continuité des services de l'Etat. C'est ainsi que la DGF sera versée en janvier 2026 sur la base de ce qu'elle était en janvier 2025. Cette loi « spéciale » sera opérante jusqu'à l'adoption du PLF 2026 fin janvier ou début février.

3. Le contexte économique et financier local

Les atouts et faiblesses de notre commune, décrites dans les ROB 2024 et 2025, n'ont pas beaucoup évolué. On peut les rappeler brièvement.

a) Les atouts

Au plan économique :

- L'attractivité de la commune a été renforcée avec la rénovation complète du centre bourg en 2017 et s'est accrue en 2023 avec l'aménagement du pôle d'activités Genevoix.
- Veuzain-sur-Loire est la commune-tête d'un bassin de vie d'environ 8.000 habitants et offre les structures commerciales, scolaires, de services et de transports correspondant aux besoins de cette population.
- Nous disposons d'un nombre important d'entreprises, essentiellement artisanales : 16,2 pour 100 habitants, contre 12,6 pour le Loir-&-Cher. Mais 89% de ces entreprises n'ont aucun salarié.
- Nous avons constaté depuis 4 ans maintenant une demande croissante des entreprises locales pour trouver chez nous des terrains ou des locaux disponibles.

Au plan financier :

- La situation financière de la commune a été redressée : la trésorerie, qui était nulle en 2014, représente aujourd'hui en permanence entre 2 et 3 mois de frais de fonctionnement.
- Une stratégie volontariste d'investissements a été déployée dès 2014 et a permis d'investir plus de 17 millions d'euros de 2014 à 2025, soit en moyenne environ 1,5 million d'euros par an.

b) Les faiblesses

Au plan économique :

- Une population en déclin régulier et vieillissante. La courbe s'est infléchie à partir de 2014. Lors de la création de la commune nouvelle, nous avions 3 779 habitants. Nous sommes 3 411 habitants cette année. L'année 2025 marque l'arrêt de la baisse de la population.
- Une offre de santé tout juste suffisante : nous avons 5,2 professionnels de santé pour 1.000 habitants quand la moyenne nationale est de 6,2. Ce chiffre devrait augmenter avec les travaux actuels sur la Maison de Santé Pluridisciplinaire.
- Il y a très peu d'offre de logement sur la commune ne permettant pas l'arrivée de nouveaux habitants, mais de nouveaux terrains sont aujourd'hui disponibles et 40 logements sociaux doivent sortir de terre en 2027.

Au plan financier :

- Notre capacité d'autofinancement (CAF) n'est pas assez élevée. Cela signifie que notre capacité à investir est entravée par le faible résultat de notre compte de fonctionnement. C'est toujours le point faible de notre commune.
- Nos marges de manœuvre fiscales sont étroites du fait de la faiblesse de nos bases fiscales. Notre population est plus âgée et plus pauvre que dans les autres villes de même strate (3.500 à 5.000 habitants) du département.
- 49% seulement des foyers fiscaux sont imposés, contre 52% en France métropolitaine (chiffres 2019).
- Nos charges de personnel (585 €/hab.) sont supérieures à celles des communes de même strate du département ainsi qu'à celles des communes de France de même strate.

4. Résultat prévisionnel 2025

Il est à noter d'une manière globale que nous subissons toujours la hausse sur l'ensemble des dépenses courantes de la commune et plus particulièrement sur l'alimentation et les dépenses d'énergie. Cependant, notre adhésion à la centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS nous a permis de contenir la hausse des coûts énergétiques. Sans cette adhésion, nous aurions dû faire face à un doublement de nos budgets énergétiques.

a) Le résultat de l'exercice 2025

Il s'agit encore d'une estimation, même si les résultats présentés ci-dessous sont presque définitifs.

- Les charges à caractère général sont en baisse par rapport à 2024 et s'élèvent autour de 855 000 €.
- Les dépenses liées à la masse salariale sont en légère hausse du fait de l'augmentation du taux de cotisation patronale de la CNRACL.
- **L'ensemble de nos dépenses de fonctionnement est en hausse de 1,3 % seulement par rapport à 2024**, correspondant à la hausse des amortissements consécutive à notre politique d'investissements.
- **Nos ressources sont en légères hausses** du fait de la vente des terrains pour le lotissement Derrière le Four, mais nous avons perçu moins de dotation de l'Etat.
- Le budget de fonctionnement 2025 dégage un excédent de **308 K€** (contre + 268 K€ en 2024) et, compte tenu du report positif 2024 de 800 K€, se clôture à **+ 1 108 K€** (contre + 1 068 K€ en 2024).

RESULTAT (PREVISION) FONCTIONNEMENT 2025 VEUZAIN		2024 R	2025 B	2025 R
DEPENSES				
Charges générales		900	946	855
Charges de personnel		2 054	2 199	2 111
Autres charges gestion		298	299	268
Charges financières		94	98	92
Amortissements		635	609	707
Divers		4	14	8
Virement INVEST.		0	689	0
TOTAL DEPENSES		3 985	4 854	4 041
RECETTES				
Impôts et Taxes		2 196	2 207	2 200
Dotations, subv.,...		1 473	1 290	1 452
Produits des services		229	230	226
Autres produits gest.		165	160	170
Produits exceptionn.		6	3	105
Divers		184	164	196
TOTAL RECETTES		4 253	4 054	4 349
RESULTAT EXERCICE N		268	-800	308
Report Résultat N-1		800	800	800
RESULTAT CLOTURE		1 068	0	1 108

Cette année, comme les années précédentes, nous allons dégager un excédent de fonctionnement positif qui est très satisfaisant (+ 308 K€), en hausse par rapport à 2024. Cependant, ce résultat est tronqué du fait des recettes provenant de la vente de terrain. Sans cette recette, nous aurions un résultat autour de 208 000 €.

Au final, ce résultat (308 K€) nous permet de faire cependant face à l'annuité de remboursement de notre dette qui sera de 227 K€ en 2025.

Ce résultat permet d'avoir une Capacité d'Autofinancement brute (recettes – dépenses de fonctionnement) positive mais surtout d'avoir une Capacité d'Autofinancement nette (CAF brute – annuité de remboursement d'emprunts) aussi positive mais encore insuffisante.

Nous devons impérativement poursuivre nos efforts afin de limiter les dépenses de fonctionnement et ainsi dégager des recettes pour investir.

**RESULTAT (PREVISION)
INVESTISSEMENTS 2025**

	2025 B	2025 R
DEPENSES		
Rembst emprunts	232	227
Investissements	3 111	1 329
Opérations d'ordre	153	153
Divers	0	65
RAR Dépenses		630
TOTAL DEPENSES	3 496	2 404
RECETTES		
Excédent Fonct.	250	250
Subventions	1 309	453
Virement du fonctionnement	689	0
FC TVA	220	142
Emprunts	185	185
Amortissements	609	707
Divers	7	27
RAR Recettes		600
TOTAL RECETTES	3 269	2 364
RESULTAT EXERCICE N	-227	-40
Report Résultat N-1	227	227
RESULTAT CLOTURE	0	187

Le résultat final de l'année 2025 s'élève donc à $1\ 108 + 187 = 1.295$ K€.

Notre trésorerie au 31 décembre s'élève à 1 101 K€.

5. Orientations budgétaires 2026

Les incertitudes liées au projet de loi de finances 2026, et les annonces de baisses de recettes pour les collectivités territoriales qui en découlent, incitent à la prudence. Le PLF 2026 laisse présager des incidences financières tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

C'est à travers ces incertitudes, pesant sur l'équilibre budgétaire, que la construction du budget primitif 2026 doit être examinée.

a) Pour la section de fonctionnement

La construction du budget 2026 sera guidée par les principales orientations suivantes :

- Le maintien du niveau et de la qualité des services au public accessibles à tous, **sans augmentation des impôts fonciers**.
- La **recherche d'une maîtrise des coûts de fonctionnement**, notamment par la sobriété et l'efficacité énergétique, sachant que des augmentations des charges de personnels, dues à des évolutions exogènes, est inévitable.
- La **poursuite de l'accompagnement des politiques** socioculturelles, éducatives, environnementales et de sécurité.
- Le maintien du **soutien aux associations**, malgré les contraintes financières.
- Le **maintien d'une trésorerie égale à au moins 2 mois de frais de fonctionnement, soit environ 680 K€**. Cet objectif est réalisé depuis plusieurs années.
- L'élaboration d'un budget de fonctionnement 2026 qui devra tenir compte des **prévisions d'inflation, d'une baisse des dotations de l'Etat et de l'augmentation des cotisations patronales**.

➤ Une baisse du dynamisme des recettes fiscales et des dotations de l'Etat

Si la poursuite de la dégradation de l'épargne de gestion se confirme, compte tenu des aléas auxquels la section de fonctionnement est soumise, le projet de loi de finances 2026 tend à aggraver cette dégradation.

Les effets estimés, en fonctionnement, sur le budget 2026 de la loi de finances, sont les suivants :

- Suppression des dépenses de fonctionnement aux dépenses éligibles au FCTVA : environ - **15 000 €**.
- Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, surtout en termes de péréquation (- **15 000 €**)
- Ralentissement des droits de mutation, sauf si la timide reprise de l'immobilier constatée début 2026 se confirme.
- Impôts locaux indexés sur l'inflation qui est aujourd'hui estimée à **+1,1% en 2025**.

D'autres recettes fiscales devraient néanmoins évoluer positivement comme les impôts fonciers via l'augmentation forfaitaire des bases.

➤ Un taux d'imposition inchangé depuis 2021

Les usagers et habitants participent à deux titres : les impôts locaux et les redevances versées pour services rendus.

Les taux d'imposition des impôts fonciers ne seront pas augmentés en 2026. Seule la revalorisation des bases imposables par l'Etat devrait faire varier la taxe foncière (sans doute 1,1%).

Quant à la tarification des services publics, l'impact de l'inflation sur le coût des services sera appliqué : **+ 1%**.

Le dynamisme de ces recettes est donc assez faible et la commune table sur seulement **1%** d'augmentation des recettes totales à ce stade de la préparation budgétaire.

➤ Des dépenses de fonctionnement globalement maîtrisées

- Une maîtrise des charges à caractère général malgré l'inflation :

Afin de contenir les augmentations des coûts liés à l'inflation (assurances, maintenance, etc.), les pistes de travail portent notamment sur une bonne gestion de l'ensemble des services y compris sur les dépenses énergétiques. La remise en cause de certains contrats de maintenance sera également étudiée en faveur de partenaires moins onéreux.

La commune devra aussi prendre en compte une augmentation encore en hausse des coûts de l'Énergie avec en moyenne + 5% pour l'électricité et + 10% pour le gaz (coûts annoncés par APPROLYS-CENTRACHATS).

- Des charges de personnel fortement impactées par la loi de finances

En sus du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimé cette année à 1,8 %, des mesures nationales vont impacter fortement le budget 2026 :

- Augmentation de 3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux afin de financer les retraites.
- Augmentation du SMIC, avec incidence sur nos salaires les plus bas.

Ces évolutions nécessitent d'adopter une gestion rigoureuse de la masse salariale, en étudiant chaque départ au regard d'une organisation globale et efficiente des services. Les remplacements devront être étudiés systématiquement dans une perspective de baisse de l'effectif global (en passant par exemple de 1 à 0.8 ETP par remplacement).

Pour 2026, aucune nouvelle création de poste n'est envisagée.

b) Pour la section d'investissement

➤ Les dépenses d'investissement

L'objectif de la commune est de maintenir un niveau d'investissements suffisant pour l'amélioration du cadre de vie, la transition énergétique et la maintenance/amélioration du patrimoine.

Pour ce faire, nous prévoyons de poursuivre une politique d'investissements volontariste autour de 1 000 K€ par an.

➤ L'incertitude des recettes d'investissement

La section d'investissement sera elle aussi impactée par la Loi de finances 2026, notamment en ce qui concerne les recettes avec la baisse du FCTVA, estimée à **-20 000 €**.

Des incertitudes plus grandes pèsent sur les dotations d'investissement, car si les fonds comme la Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) restent inchangés dans le PLF 2026, le Fonds Vert sera, quant à lui, diminué de 400 millions d'euros. Or, ce fonds est une des pistes de travail pour les recherches de subventions des travaux de rénovation thermique du gymnase.

➤ Le financement des investissements

La commune se fixe comme objectifs pour le financement de ses investissements :

- **Recours à l'emprunt pour financer nos investissements avec pour objectif de ne pas accroître l'encours de la dette à la fin du mandat, sauf dans le cadre de projets particuliers générant leur propre rentabilité (exemple : Maison médicale) ce qui doit nous permettre d'emprunter 200 à 250 K€/an jusqu'en 2026.**
- La recherche de toutes les subventions possibles.

6. Préviation du budget principal 2026

a) Fonctionnement

Remarque : le budget 2026 présenté ci-dessous ne constitue encore qu'une proposition. En effet, les souhaits exprimés par les divers services communaux n'ont pas encore été synthétisés et les demandes d'investissements n'ont pas encore donné lieu à arbitrages.

Il s'agit donc d'un budget « **souhaitable** » au regard des éléments du compte de résultat 2025 et des informations connues impactant le budget 2026. En un mot, il s'agit bien d'une « orientation budgétaire » et non du projet définitif qui sera soumis au vote du Conseil Municipal en mars 2026.

Projection financière sur les recettes de fonctionnement (en K€)

Le projet de budget pour 2026 s'articulera autour de produits de la fiscalité locale augmentés de **1,1%** de revalorisation des bases.

Concernant les tarifs des services publics municipaux, ils connaîtront une évolution de **+1%**, déjà validée en Conseil municipal (hors cantine scolaire).

➤ Les dotations et subventions

	2023	2024	2025	Prévision 2026
Total	1 437	1 473	1 452	1 380

Comme chaque année, nous ne prévoyons pas la fraction cible de la DSR (80 K€) car nous ne savons pas à l'avance si nous la percevrons.

➤ Les recettes fiscales

Pour rappel, tous les administrés sont dispensés du paiement de la taxe d'habitation depuis 2023. La commune perçoit en compensation la part de la taxe foncière qui était encaissée par le département. Les départements perçoivent de leur côté une fraction de la TVA nationale.

Pour ce qui concerne la taxe foncière, il est proposé de ne pas augmenter le taux en 2026.

	2023	2024	2025	Prévision 2026
Impôts et taxes (en k€)	2 180	2 196	2 200	2 220

➤ Les autres recettes

- Les produits de services : le conseil municipal de décembre 2025 a prévu une augmentation des tarifs municipaux (hors cantine scolaire) de + 1 % ce qui devrait nous conduire à une recette de **230 K€**.
- La taxe d'électricité prenant en compte l'évolution de l'inflation entre l'année n-1 et n-2, devrait être stable autour de 80 K€.

Projection financière sur les dépenses de fonctionnement (en K€)

En matière de dépenses de fonctionnement, les marges de manœuvre restent très limitées.

Le BP 2026 sera construit sur la base d'une inflation du montant de nos achats de 1% et d'une évolution de notre masse salariale de 5% (approximativement 1% d'inflation, de 2% de GVT et de 2% d'augmentation des cotisations patronales). Les effectifs municipaux devraient rester constants cette année.

➤ Les dépenses de personnel

	2023	2024	2025	Prévision 2026
Charges de personnel et frais assimilés (en k€)	2 050	2 054	2 111	2 210

➤ Les autres dépenses

Les charges générales et les autres charges de gestion seront relevées de 1% par rapport à leur niveau de 2025. Les dépenses énergétiques seront relevées plus fortement.

	2023	2024	2025	Prévision 2026
Charges générales (en k€)	900	900	855	920
Autres charges de gestion (en k€)	255	299	268	280
Total (en k€)	1 155	1 199	1 177	1 200

➤ Les dépenses financières

	2023	2024	2025	Prévision 2026
Charges financières (en k€)	85	94	92	90

- **Budget de fonctionnement 2026 (Prévision)**

FONCTIONNEMENT

	2023 R	2024 R	2025 R	2026 B
DEPENSES				
Charges générales	900	900	855	920
Charges de personnel	2 050	2 054	2 111	2 210
Autres charges gestion	255	299	268	280
Charges financières	85	94	92	90
Amortissements	555	636	707	800
Divers	20	5	8	20
Virement INVEST.	0	0	0	670
TOTAL DEPENSES	3 865	3 988	4 041	4 990
RECETTES				
Impôts et Taxes	2 180	2 196	2 200	2 220
Dotations, subv.,...	1 437	1 473	1 452	1380
Produits des services	273	230	226	230
Autres produits gest.	100	165	170	165
Produits exceptionn.	39	6	105	20
Divers	171	186	196	175
TOTAL RECETTES	4 200	4 256	4 349	4190
RESULTAT EXERCICE N	335	268	2308	-800
Report Résultat N-1	600	800	800	800
RESULTAT CLOTURE	935	1 068	1 108	0

b) Investissement

Projection financière sur les recettes d'investissement

Il s'agit de déterminer quelle sera notre capacité d'investissement pour l'exercice 2026 et pour les suivants. Pour cela on doit partir de nos ressources potentielles, telles que décrites dans les orientations budgétaires :

- Un recours à l'emprunt de 200 K€/an
- La dotation aux amortissements
- La capacité d'autofinancement
- Le FCTVA, à hauteur d'environ 14% du montant de l'investissement
- Les subventions qu'on évalue, prudemment, à 20% du montant des investissements pour des projets identifiés.

Pour 2026, on peut décliner les ressources d'investissement de la manière suivante :

- Report du résultat d'investissement n-1 : **187 K€**
- Virement du budget de fonctionnement : **670 K€**
- Dotation aux amortissements : **800 K€**
- Emprunt : **200 K€** possible mais pas obligatoire.
- FCTVA : 14% de l'enveloppe d'investissement

Projection financière sur les dépenses d'investissement

Dans le domaine de l'investissement, il est proposé :

- ✚ d'envisager des achats de matériels, mobiliers et équipements uniquement en cas de remplacement urgent et indispensable ;
- ✚ de budgéter des crédits destinés à des interventions urgentes pour l'entretien ou la réparation du patrimoine ;
- ✚ d'achever ou de poursuivre les opérations inscrites dans la programmation pluriannuelle d'investissement ;
- ✚ poursuivre notre effort d'acquisitions foncières en fonction des opportunités ;
- ✚ nous aurons également à rembourser environ 234 K€ en capital sur les crédits en cours.

**BUDGET (PREVISION)
INVESTISSEMENTS 2026**

	2025 R	2026 B
DEPENSES		
Rembst emprunts	227	234
Investissements	1 329	2 308
Opérations d'ordre	153	175
RAR Dépenses	630	
TOTAL DEPENSES	2 404	2 717
RECETTES		
Excédent Fonct.	250	300
Subventions	453	400
Virement du fonctionnement	0	670
FC TVA	142	160
Emprunts	185	200
Amortissements	707	800
Divers	27	0
RAR Recettes	600	
TOTAL RECETTES	2 364	2530
RESULTAT EXERCICE N	-40	-187
Report Résultat N-1	227	187
RESULTAT CLOTURE	187	0

7. Evolution du Programme Pluriannuel d'investissements (PPI)

Ce programme, avant arbitrage, se décompose comme suit sur l'exercice 2026 (en TTC) :
Ne sont pas répertoriés ci-dessous les petites opérations de moins de 15 000 €.

- Maison pluridisciplinaire de Santé (2^{ème} tranche) (fin des travaux) 60 000 €
- Enfouissement des réseaux de la rue Gustave Marc 140 000 €
- Cour Ecole Prévert..... 250 000 €
- Rénovation de l'éclairage public (T 2/2) 30 000 €
- Aménagement d'un parking à la gare 75 000 €
- Acquisition d'un tracteur tondeuse 40 000 €
- Aménagement de sécurité 40 000 €
- Acquisitions foncières 140 000 €
- Rénovation Gymnase (T 1/3) 500 000 €
- Ravalement de la mairie et réparation de la toiture 200 000 €
- Trottoirs 125 000 €
- Fun parc 200 000 €
- Aménagement du parc de Loisirs 300 000 €
- Divers..... 208 000 €
- **TOTAL..... 2 308 000 €**

8. Evolution de l'endettement

Le code général des collectivités territoriales, dans ses articles sur le débat d'orientations budgétaires, rend obligatoire la communication d'un certain nombre d'informations sur le niveau et la structure de la dette.

a) L'encours de la dette

Le montant de l'endettement doit être mis en rapport avec la capacité de la collectivité à y faire face. Compte tenu des orientations définies ci-dessus, l'endettement global de la commune s'élève au 31/12/2025 à **3 361 K€** ce qui représente **un encours de 988 €/habitant contre 750 en 2014**.

Cependant, ce montant est ramené à **2 412 K€** soit un encours de **709 €/habitant** car l'encours total comprend 924 K€ de dette amortissable par des loyers.

Notre endettement n'est pas excessif si on le compare au chiffre en euros/habitant, mais il est trop élevé par rapport à la capacité de la commune à se désendetter, en rapport, une fois de plus, à la faiblesse de notre Capacité d'Autofinancement (CAF).

b) Besoins de financements issus du PPI :

	2026
Investissements	2 308
Remboursement capital	234
Divers	175
TOTAL DEPENSES	2 717
CAF	300
Amortissements	800
FCTVA	160
Subventions	400
Emprunts	200
Virt Fonctionnement	670
Report	187
TOTAL RECETTES	2 717

c) Evolution de l'encours de la dette :

	2025	2026
Encours début exercice (1)	3 403	3 361
Capital remboursement (2)	227	225
Emprunt (3)	185	200
Nouvel encours (= 1-2+3)	3 361	3 336

A fin 2026, notre encours de dette sera de **3 336 K€**, dont 924 000 € d'emprunt remboursé par des loyers. Une fois déduit, cela représente 2 412 K€ à rapprocher des 2 730 K€ à fin 2013. Nous aurons donc consacré ces deux mandats à la réalisation d'environ **19 M€ d'investissements** en contenant notre dette à un niveau inférieur à celui où elle était au début de notre premier mandat.

Yves LECUIR et Anthony CHATELAIN, DGS

Le 16 janvier 2026